

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**DU SIEDMTO**  
**Séance du 12 avril 2023**

Délibération n°012D2023

**Objet : Participations financières des communautés de communes au Budget annexe Recyclerie**

**Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe**

<b>Nombre membres :</b>			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 81</i>	<i>Votants : 85</i>	<i>Absents/Excusés : 34</i>
<b>Date convocation : 05/04/2023</b>		<b>Date de l'affichage : 05/04/2023</b>	

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois d'avril, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, CHEVALLIER Marielle, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, DESPRET Marie-Luce, GAURIER Isabelle, GOTTI Nadine, GRADOS Christiane, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, MARLIEN Audrey, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, MOISUC Marie-Josée, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise, Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, BABY Gérard, BELTRAMELLI Bruno, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DEZOBRY Bruno, DOREZ Gérard, DREYFUS Jean-Christophe, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GEOFFRIN Etienne, GOUVERNET Jean-Claude, HAMPE Jean-Claude, HANON Rémi, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JUFFIN Arnaud, KLEIN Patrick, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Barnabé, MARTY Rémy, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PESENTI Daniel, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, PRAET Stéphane, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, ROUSSETTE Kévin, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VINCENT Thierry.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Madame MEIRHAEGHE Sonia, Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir à Monsieur LORPHELIN Claude), BOURIEZ Geoffrey (pouvoir à Madame GAURIER Isabelle), FRISON Pierre (pouvoir à Madame Aurore PASCAUD), LAURENT François, LOYER Gilles (pouvoir à Monsieur BEZINS Jean-Pierre), THIERRY Clément.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°012D2023**  
**(Page 2 sur 3)**

Le Président rappelle qu'une convention de partenariat a été signée entre le SIEDMTO, la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube, et la Communauté de Communes du Barséquanais pour leurs participations financières au service de Recyclerie.  
Les éléments financiers du compte administratif pour l'année 2022 et budgétaires pour l'année 2023 permettent de calculer les participations financières des Communautés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu la délibération n°008D2019 relative au conventionnement de partenariat pour la recyclerie,  
Vu la convention de partenariat signée entre la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube, la Communauté de Communes du Barséquanais et le SIEDMTO en date du 20 mars 2019,  
Vu l'avis de la Commission des Finances et du Bureau en date du 29 Mars 2023,  
Le rapporteur entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** d'appeler les participations suivantes au titre de l'année 2022 :

Communauté de Communes de la Région de Bar	11 212 habitants x 1,10 €	=12 333,20 €
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	19 251 habitants x 1,10 €	=21 176,10 €
	<b>Soit un total pour 2022 arrondi de</b>	<b>33 509,00 €</b>

**DIT** que pour 2023, les participations prévisionnelles s'élèveraient à :

Communauté de Communes de la Région de Bar	11 212 habitants x 0,80 €	= 8 969,60 €
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	19 251 habitants x 0,80 €	=15 400,80 €
	<b>Soit un total pour 2023 arrondi de</b>	<b>24 370,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document correspondant.

**PRÉCISE** que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : [greffe.tchalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.tchalons-en-champagne@juradm.fr) ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr> ) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Venduvre-sur-Barse.

Le Président



Patrick DYON